



Bruxelles, le 9 octobre 2025
(OR. en)

13727/25

**Dossier interinstitutionnel:
2017/0159(NLE)**

**PROBA 39
DEVGEN 167
FORETS 83
WTO 87
RELEX 1269**

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Décision du Conseil concernant le retrait de l'Union européenne du Groupe international d'études du caoutchouc (GIEC)
- Adoption

1. Le 18 juillet 2017, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil concernant l'adhésion de l'UE au Groupe international d'études du caoutchouc (GIEC) (doc. ST 11409/17).
2. Le 24 juillet 2025, le groupe "Produits de base" (PROBA) est parvenu à un accord sur une proposition révisée de la présidence en vue d'une décision du Conseil et est convenu qu'il y avait lieu de demander l'approbation du Parlement européen concernant le retrait de l'UE du GIEC.
3. Le 16 septembre 2025, le Conseil a confirmé l'accord de principe intervenu au sein du groupe PROBA et a demandé l'approbation du Parlement européen.
4. Le 8 octobre 2025, le Parlement européen a donné son approbation au retrait de l'UE du GIEC.
5. Le retrait du GIEC doit être notifié par écrit au secrétaire général du GIEC le 1^{er} novembre au plus tard pour prendre effet le 30 juin de l'année civile suivante.

6. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à recommander au Conseil:

- d'adopter le projet de décision du Conseil concernant le retrait de l'Union européenne du Groupe international d'études du caoutchouc (GIEC), dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document ST 11951/25;
 - d'informer le Parlement européen de l'adoption de la décision du Conseil.
-